



ANNEXE

Lancement du débat du la neutralité du Net Paris – mercredi 24 février 2010

Définition

Selon Tim Wu, universitaire américain ayant popularisé la notion de neutralité du Net, l'idée que sous-tend cette notion est que

« Pour qu'un réseau public d'information soit le plus utile possible, il doit tendre à traiter tous les contenus, sites et plateformes de la même manière ».

Plus loin, Tim Wu précise :

« La théorie qui sous-tend la neutralité des réseaux, et dont Internet s'approche, est qu'un réseau neutre devrait pouvoir servir de plateforme d'innovation d'un point de vue économique et faciliter tous les types d'interactions humaine d'un point de vue social. Internet n'est pas parfait mais son architecture d'origine tend vers ce but. Sa nature décentralisée et essentiellement neutre est la raison de son succès à la fois économique et social »¹

Le neutralité du Net, en général traduite en français par « neutralité des réseaux » même si certains préfèrent la notion de « neutralité de l'Internet » touche à des principes essentiels tels que :

- La libre concurrence et la régulation des acteurs dominants sur un marché
- Le respect de la vie privée et de la liberté d'expression
- La qualité et la continuité du service offert par les fournisseurs d'accès à Internet

La neutralité du net s'applique aux rapports entre les infrastructures, les applications et les contenus dans le cadre d'une utilisation légale. Elle ne s'oppose donc pas à l'application de la Loi. En revanche, une question importante, et débattue en ce moment, reste celle des techniques qui peuvent être déployées pour empêcher la diffusion de contenus illégaux, et de leur impact éventuellement néfaste sur l'accès aux contenus légaux.

¹ http://www.timwu.org/network_neutrality.html

Contexte

Le déploiement des réseaux très haut débits nécessite des investissements très importants de la part des opérateurs télécoms, qui constatent par ailleurs que l'augmentation des débits a un impact sur l'évolution des usages des internautes.

Le poids des usages « communicationnels » - comme la téléphonie sur IP, le mail, le chat - reste important, mais la consommation de contenus se développe également fortement, et occupe une part grandissante de la bande passante allouée.

Par ailleurs, le développement des usages mobiles incite les opérateurs à surveiller de très près les différentes pratiques des mobinautes, afin de déterminer quels usages ont le plus d'impact sur les infrastructures de télécommunication.

Dans ce contexte, des craintes s'expriment sur la capacité technique qu'ont acquis les opérateurs et qui pourrait leur permettre de discriminer les contenus et les protocoles.

Les techniques de gestion des réseaux existent pourtant de longue date, et sont en général reconnues comme nécessaires au maintien d'une bonne qualité de service. La question se pose néanmoins de savoir si ces techniques peuvent être par ailleurs déployées dans une optique anticoncurrentielle, et à partir de quand elles deviennent de facto anticoncurrentielles.

En France, l'ARCEP a lancé une réflexion sur la neutralité du Net il y a plusieurs mois. Dans le cadre de la Loi du 17 décembre 2009 relative à la fracture numérique, le Parlement a demandé au Gouvernement de lui remettre un rapport sur cette question d'ici le mois de juin 2010.

Le lancement aujourd'hui par Nathalie Kosciusko-Morizet du débat sur la neutralité du Net est le premier acte du travail gouvernemental qui permettra de répondre à cette demande.

Au niveau européen, la Commission a annoncé une communication sur ce sujet dans les prochains mois, alors que le paquet Télécom, adopté en décembre dernier, prévoit une série de dispositions visant à renforcer la transparence et l'information du consommateur en matière de gestion des réseaux par les opérateurs.

Aux États-Unis, la Federal Communications Commission (FCC) travaille également sur ce sujet tandis que l'administration américaine a fait du respect de la neutralité du réseau une condition de l'octroi des aides publiques au déploiement de l'infrastructure.

On peut donc dire qu'en France comme à l'International, la question de la neutralité des réseaux, loin d'être une question technique du seul ressort des spécialistes, est désormais au cœur de la réflexion sur l'avenir d'Internet et de ses usages.

C'est dans ce contexte, et afin d'élaborer la doctrine gouvernementale en la matière, que Nathalie Kosciusko-Morizet lance, le 24 février 2010, une grande concertation sur la neutralité du Net, en installant un groupe d'experts qui donnera le coup d'envoi de la réflexion.

La méthode

- Une première rencontre du groupe d'experts avec la presse doit permettre à la secrétaire d'État de présenter le calendrier de travail, les objectifs et la méthode en vue d'aboutir à une position du gouvernement sur la neutralité du Net.
- Les experts présents le 24 février doivent alors lancer les premières pistes de réflexion, en proposant des définitions de la neutralité des réseaux, et en partageant leur expérience sur ce qui pourrait la remettre en cause, et les actions qu'il faudrait mener pour la préserver.

Le rôle du groupe d'experts est, à chaque étape de la concertation, de conseiller le Gouvernement, et d'analyser ses propositions pour constater leur solidité technique, économique et juridique.

Le calendrier

- Une consultation publique sur Internet sera lancée début mars 2010.
- À l'occasion du colloque sur la neutralité du Net, organisé par l'ARCEP le 13 avril prochain, les premiers éléments de synthèse de la consultation publique seront rendus publics.
- La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) avec le concours de la Délégation aux Usages de l'Internet mèneront parallèlement une série de consultations avec les parties prenantes, afin de recueillir les positions des uns et des autres, et de jeter les bases du rapport qui sera remis au Parlement.
- À chaque étape, les experts seront sollicités pour donner leur avis.
- L'ensemble du travail qui est lancé ce 24 février sera effectué en étroite concertation avec l'ARCEP et le CSA.

Le Groupe d'experts



Yochai Benkler, Professeur à l'Université de Harvard, et co-directeur du Berkman Center for Internet and Society.

Ses travaux concernent Internet et l'émergence d'une économie et d'une société en réseau, ainsi que l'organisation des infrastructures, comme les communications wifi. Il est l'auteur de *La richesse des réseaux : Comment la production sociale transforme le marché et les libertés* (PUL, 2008), qui a reçu le prix Don K. Price du meilleur ouvrage sur la science, la technologie et la politique, décerné par l'American Political Science Association. Il a également reçu le prix d'ouvrage d'excellence sur la sociologie de la communication ou des technologies de l'information, décerné par l'American Sociological Association, et le prix Donald McGannon pour le meilleur ouvrage sur la pertinence sociale ou éthique en politique de la communication.



Michel Cosnard, PDG de l'Institut National de Recherche en Informatique Appliquée (INRIA).

C'est un spécialiste mondialement reconnu de l'algorithmique, en particulier dans le domaine de la conception et l'analyse d'algorithmes parallèles et du calcul sur les grilles. Il a également travaillé sur la complexité des réseaux d'automates et de neurones. Il est l'auteur d'une centaine de publications dans les meilleures revues internationales du domaine. Il est rédacteur en chef de la revue *Parallel Processing Letters*, membre du comité d'édition de *Parallel Computing* et vient de terminer son mandat de rédacteur de *IEEE Transactions on Parallel and Distributed Systems*. Il a rédigé 2 livres et encadré 27 thèses et est lauréat des prix suivants : Prix Alfred Verdaguer de l'Académie des Sciences (1994), Silver Core de l'IFIP (1995) et Charles Babbage Award de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers Computer Society (2003). Il est chevalier de la légion d'honneur (2007). Titre de Docteur Honoris Causa de la faculté Polytechnique de Mons (Belgique) le 26 septembre 2008.



Tarik Krim, entrepreneur du Web et fondateur de Netvibes.

Tarik Krim est un des entrepreneurs français d'Internet les plus connus à l'international. Il a fondé Netvibes, et s'est récemment lancé dans un nouveau projet intitulé « Jolicloud », dont le but est de créer un système d'information pour netbook qui soit en ligne, et non installé sur l'ordinateur.

En tant qu'entrepreneur et en tant qu'expert, Tarik Krim prend régulièrement position sur les facteurs de compétitivité des entreprises du numérique, la préservation d'un environnement favorable au développement de leurs activités, à la fois d'un point de vue légal et économique.



Lynn St Amour, présidente de l'ISOC Monde.

Lynn St Amour a rejoint l'ISOC Monde en 1998.

L'ISOC est une pièce centrale de la gouvernance de l'Internet.

L'Internet Society est une association à vocation internationale créée en 1992 par les pionniers de l'Internet pour promouvoir et coordonner le développement des réseaux informatiques dans le monde.



Winston Maxwell, avocat associé chez Hogan & Hartson.

Winston Maxwell a près de 20 ans de pratique du droit des sociétés et du droit commercial français et intervient plus particulièrement dans le domaine des industries réglementées, des communications et des médias. Winston est intervenu dans de nombreuses opérations, litiges et affaires réglementaires pour des clients dans le secteur des communications, des médias et dans le monde du spectacle.

Il a très activement participé au processus européen de libéralisation des télécommunications et il a récemment écrit un important ouvrage sur le droit des

communications électroniques et de la protection des données en Europe. Winston est aussi l'auteur de nombreuses publications et donne souvent des conférences sur le droit des communications, des médias et de la propriété intellectuelle.

Il a également participé à de nombreux arbitrages internationaux, comme avocat ou comme arbitre, organisés en vertu des règles de l'American Arbitration Association, de la Commission des Nations Unies sur le Droit Commercial International, la Chambre de Commerce (ICC), et l'Independent Film & Television Alliance (IFTA).



Dany Vandromme, Président du GIP RENATER

Au titre de RENATER, Dany Vandromme travaille sur les évolutions de l'Internet public en France, tant sur les aspects techniques et technologiques que sur les modèles économiques adaptés aux exigences de la communauté recherche-éducation et technologie.

Dany Vandromme représente RENATER dans le consortium des réseaux européens pour l'éducation et la recherche, en charge du réseau GEANT (www.geant.net). De janvier 2001 à décembre 2006, il a été membre du directoire de la société DANTE (www.dante.org.uk), qu'il a présidée de janvier 2003 à décembre 2004.

Il est l'un des deux représentants de la France dans le Forum Stratégique Européen pour les Infrastructures de Recherche (www.cordis.lu/esfri).